



Bulletin Officiel

N°7058 Jeudi 22 février 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

ATL 2024-1	2
ATTIJARI LEASING 2024-1	8
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	14

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 08/01/2024*)

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2023

- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV TRESOR

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2024 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2024 ainsi que des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2023 pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ATL 2024-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le **29/03/2023** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **28/11/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de **30 millions de dinars** susceptible d'être porté à **40 millions de dinars** et a également délégué le pouvoir à la Direction Générale pour en fixer les conditions.

A cet effet, le Direction Générale a décidé, en date du 1^{er} février 2024, d'émettre un emprunt obligataire de **30 millions de dinars** susceptible d'être porté à 40 millions dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	10,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire « ATL 2024-1 » est d'un montant de **30 millions de dinars** susceptible d'être porté à **40 millions de dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 18/03/2024 et clôturées, sans préavis, au plus tard le **20/05/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (**40 000 000 dinars**) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de **400 000 obligations**.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à **30 000 000 dinars** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/05/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à **30 000 000 dinars** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/05/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/05/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/03/2024** auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2024 des mises en force qui s'élèvent à 375,840 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 112 millions de dinars par des emprunts obligataires, 48 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **ATL 2024-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la quantité d'obligations souscrites.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/05/2024** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/05/2024**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt « **ATL 2024-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **20 mai** de chaque année.

La première échéance est prévue pour le **20/05/2025**.

La dernière échéance est prévue pour le **20/05/2029**.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 30 000 000 DT, le montant total des intérêts serait de **9 495 000 dinars**.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20/05/2029**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **20 mai** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **20/05/2025**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **20/05/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **10,55%**.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le **11/10/2023**, Fitch Ratings a confirmé la notation de la société Arab Tunisian Lease (ATL) :

- Note nationale à long terme : **BBB + (tun)** ; Perspective : Stable

- Note nationale court terme : **F2 (tun)**

Ci-après le lien de ladite notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfis-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/02/2024** une notation provisoire à long terme « **BBB+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2024-1** » objet du présent avis.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note «**BBB+ (tun)**» indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ATL 2024-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaires en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2024-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations souscrites.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2024-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2024-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « **ATL 2024-1** » visée par le CMF en date du **19 février 2024** sous le **n°24/1119**, du document de référence « **ATL 2023** » enregistré auprès du CMF en date du **30 juin 2023** sous le **n°23-003**, de son actualisation enregistrée en date du **19 février 2023** sous le **n°23-003/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2024 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2024 ainsi que des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2023 pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène, de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2024 seront publiés au Bulletin du CMF au plus tard le 20/04/2024.

Les états financiers de l'émetteur seront publiés au Bulletin du CMF au plus tard le 30/04/2024.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«Attijari Leasing 2024-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **26 avril 2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration d'Attijari Leasing réuni le **24 novembre 2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire ordinaire d'un montant de **20 millions** de dinars susceptible d'être porté à **30 millions** de dinars et a délégué à Direction Générale les pouvoirs pour arrêter les modalités et les conditions d'émission du présent emprunt obligataire.

A cet effet, en date du **11 janvier 2024**, le Directeur Général d'Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « **Attijari Leasing 2024-1** » comme suit :

Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,60% ;

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;

Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à **20 000 000** de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000** de dinars, divisé en **200 000** obligations susceptibles d'être portées à un maximum de **300 000** obligations de nominal **100** dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **22 février 2024** et clôturées au plus tard le **22 mars 2024**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **300 000** obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **22 mars 2024**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **22 février 2024** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis à Rue des Lacs de Mazurie - 1053 - les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2024 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 308 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2024-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 mars 2024** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **22 mars 2024**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la Catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **10,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la Catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **février de l'année N-1** au mois de **janvier de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 mars** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A est prévue pour le **22 mars 2029**.

Le montant total des intérêts au cas où le montant souscrit de l'emprunt est de 30 000 000 dinars serait de **9 540 000** dinars si l'emprunt serait souscrit dans sa globalité à la Catégorie A au taux fixe de **10,60%**.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie B est prévue pour le **22 mars 2029**.

Le montant total des intérêts au cas où l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la Catégorie B au taux variable de **TMM+2,50%** (en considérant un taux nominal de **10,50%** calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois **février 2023** au mois de **janvier 2024**, à titre indicatif), devrait s'élever à **9 450 000** dinars.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20** dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année pour les deux catégories.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 mars 2029** pour les deux catégories.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit par catégorie et de la variation du TMM (publié par la BCT). Pour la partie de l'emprunt souscrite à taux variable, le taux d'intérêt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs, majorée d'une marge de 2,50%, (soit la moyenne des TMM + 2,50%).

Pour les besoins de calcul, il a été retenu comme taux la moyenne des TMM des douze derniers mois (du mois de février 2023 au mois de janvier 2024) soit 8,0% majorée de 2,50%, soit 10,50%.

Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22 mars 2025** pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle:

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de **10,60%** l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **janvier 2024** (à titre indicatif) qui est égale à **8,0%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,50%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour les deux catégories.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les deux catégories de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2024-1 » est de **3 années**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de la Catégorie A de cet emprunt est de **2,643 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 11 octobre 2023, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- ✓ Note à long terme : A - (tun) avec perspective stable ;
- ✓ Note à court terme : F2 (tun).

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation: **Attijari Leasing Credit Ratings : Fitch Ratings**

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note provisoire à long terme « **A- (EXP) (tun)** », à l'emprunt objet du présent avis en date du **25/01/2024**.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note « A- » (tun) indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau du présent avis qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (**10 000 dinars**) sans que ce montant n'excède six mille dinars (**6 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **Attijari Leasing 2024-1** » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres

Les actions d'Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2023, il existe sept emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2024-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

RISQUE LIE A L'EMISSION DU PRESENT EMPRUNT OBLIGATAIRE

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « **Attijari Leasing 2024-1** » visée par le CMF en date du **07 février 2024** sous le n°**24/1118**, du document de référence « Attijari Leasing 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **18 juillet 2023** sous le n°**23-004** et de son actualisation enregistrée en date du **07 février 2024** sous le n°**23-004/A001**.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des Lacs de Mazurie - 1053 - les Berges du lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	117,527	117,547
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	163,585	163,615
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	135,151	135,173
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	146,963	146,990
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	140,411	140,430
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	143,828	143,857
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	133,870	135,050	135,071
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	54,287	54,296
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	39,785	39,793
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	134,030	135,412	135,438
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	118,623	118,645
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	118,447	118,468
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
13	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	20,764	20,958	20,962
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	144,312	144,340
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	140,167	140,186
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,430	13,432
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	201,317	201,353
19	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,266	13,268
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	113,880	113,900
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	118,059	118,082
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,439	16,442
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	103,711	103,733
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
24	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,210	2,214
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
25	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	71,829	71,838
26	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	147,843	147,898
27	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	107,485	107,500
28	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	125,330	125,350
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	152,397	153,315
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	582,649	584,784
31	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	138,013	138,420
32	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	197,049	198,619
33	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	103,110	103,750
34	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	144,413	144,640
35	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	172,893	174,060
36	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	157,177	158,071
37	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	24,180	24,277
38	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	104,556	104,921
39	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,073	1,077
40	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,064	1,069
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
41	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 503,849	2 505,708
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	228,312	228,573
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,098	3,113
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,776	2,791
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	49,904	49,352
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,451	1,452
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,204	1,201
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,199	1,204
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	14,964	14,942
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,220	11,198
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	14,730	14,735
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 124,937	5 120,653
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	91,392	92,241
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,195	1,196

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	113,433	113,450	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	102,518	102,534	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	110,014	110,034	
58 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	107,515	107,533	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	108,885	108,905	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	112,570	112,586	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	109,249	109,268	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	105,763	106,807	106,827	
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	109,998	110,017	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	110,960	110,980	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	108,548	108,566	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	107,384	108,419	108,438	
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	107,176	107,196	
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	108,990	109,005	
69 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	106,882	106,900	
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	103,591	103,602	
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	109,844	110,798	110,816	
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	105,470	106,422	106,439	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	115,965	115,977	
74 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	108,696	108,716	
75 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	112,651	112,671	
76 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	107,851	109,067	109,093	
77 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 025,548	1 025,737	
78 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 047,572	10 049,820	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	112,048	112,247	
80 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	100,697	100,835	
SICAV MIXTES								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	58,550	58,657	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	112,177	112,484	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	17,911	17,941	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	329,803	325,676	326,477	
85 STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 266,898	2 272,918	2 272,918	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	68,817	69,010	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,577	55,661	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	108,631	108,831	108,838	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,860	10,914	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	16,521	16,605	
91 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	16,887	17,037	
92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	14,929	15,033	
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	103,473	103,696	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	90,783	88,307	89,072	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	92,417	93,191	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,756	107,995	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	96,029	97,114	
98 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	10,672	10,782	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	94,617	95,097	
100 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	78,463	73,913	74,179	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	85,917	86,257	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	122,885	122,885	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	148,083	148,083	
104 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	153,448	153,891	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	193,760	193,287	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	184,887	184,522	
107 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	179,633	179,754	
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	24,289	24,191	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	10 866,132	10 851,956	10 906,826	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUTES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	135,068	134,430	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	94,225	94,485	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 947,705	4 823,569	4 815,967	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,736	10,565	10,602	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	173,483	173,706	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 448,885	11 105,503	11 094,450	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 342,396	10 414,961	
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	10 761,297	10 830,128	10 855,593	
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	10 636,069	10 680,764	10 716,738	
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	10 503,745	10 567,541	10 593,907	
120 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,000	10,003	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	120,363	121,075	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	993,113	992,521	

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT EPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société « BTK LEASING » en « BTK Leasing & Factoring », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 08/01/2024

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
44	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
69	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
71	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
72	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
74	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
75	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 08/01/2024

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	-	-
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
95	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
100	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
110	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
112	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
114	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

115	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 mars 2021, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société Placement Obligataire SICAV (POS) pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de 242.440.503 DT et un résultat net de la période de 3.987.305 DT.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société POS, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme internationale d'examen limité ISRE 2410, *Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes internationales d'audit (ISA) et, par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société POS au 31 décembre 2023, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la Société POS pour l'évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par la Société POS, des normes prudentielles prévues notamment par l'article 29 du code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code, tel que modifié et complété par les textes subséquents. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la Société POS représentés en valeurs mobilières en portefeuille totalisent 71,31% de l'actif total au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements en comptes à terme, représentent au 31 décembre 2023 une proportion de 27,38% de l'actif total de la Société POS.

Tunis, le 29 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes :

GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)	Notes	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
ACTIF			
Portefeuille-titres :	4	172 887 023	170 187 173
- Obligations		130 343 569	128 216 685
- BTA		34 443 205	34 222 975
- Titres OPCVM		8 100 249	7 747 513
Placements monétaires et disponibilités :	5	69 324 226	53 318 545
- Placements monétaires		2 951 896	15 781 548
- Placements à terme		66 323 822	37 405 656
- Disponibilités		48 508	131 341
Créances d'exploitation :	7	229 254	238 882
- Intérêts à recevoir		229 254	237 620
- Autres créances d'exploitation		-	1 262
TOTAL ACTIF		242 440 503	223 744 600
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	470 852	472 535
Autres créditeurs divers	9	198 506	204 908
Total Passif		669 358	677 443
ACTIF NET			
Capital	10	226 744 026	210 826 015
Sommes distribuables :		15 027 119	12 241 142
• Sommes distribuables de l'exercice	11	15 026 143	12 239 435
- Report à nouveau		976	1 707
Actif Net		241 771 145	223 067 157
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		242 440 503	223 744 600

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres :	12	986 2 841	11 261 190	2 693 994	11 217 269
- Revenus des obligations		673 2 381	9 264 214	2 233 681	8 337 041
- Revenus des BTA		313 460	1 826 206	460 313	2 651 500
- Revenus des titres OPCVM		-	170 770	-	228 728
Revenus des placements monétaires	13	444 26	255 788	385 061	1 029 025
Revenus des placements à terme	14	390 1 499	6 676 586	1 100 256	5 482 200
Total des revenus des placements		820 4 367	18 193 564	4 179 311	17 728 494
Charges de gestion des placements	15	(852 470)	(1 943 689)	(472 535)	(2 127 023)
Revenus nets des placements		968 3 896	16 249 875	3 706 776	15 601 471
Autres charges d'exploitation	16	(919 97)	(399 917)	(99 265)	(422 394)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		049 3 799	15 849 958	3 607 511	15 179 077
Régularisation du résultat d'exploitatic		(606 253)	(823 815)	(1 770 721)	(2 939 642)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		443 3 545	15 026 143	1 836 790	12 239 435
Régularisation du résultat d'exploitatic (annulation)		606 253	823 815	1 770 721	2 939 642
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		256 188	588 964	150 562	-433 925
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-	(40 000)	-	875 625
Frais de négociation de titres		-	-	(2)	(4)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		305 3 987	16 398 922	3 758 071	15 620 773

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022	
	Résultat d'exploitation	3 799 049	15 849 958	3 607 511	15 179 077
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	188 256	588 964	150 562	(433 925)
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-	(40 000)	-	875 625
	Frais de négociation de titres	-	-	(2)	(4)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	(11 486 163)	-	(12 051 542)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :				
	• Capital au nominal	55 816 500	251 557 500	46 030 100	230 085 600
	- Régularisation des sommes non distribuables	844 188	3 553 508	583 659	2 758 333
	- Régularisation des sommes distribuables	3 541 922	11 907 818	2 419 558	9 890 759
	Rachats :				
	• Capital au nominal	(60 321 200)	(236 367 800)	(79 955 600)	(307 593 400)
	- Régularisation des sommes non distribuables	(910 808)	(3 374 161)	(1 013 358)	(3 702 086)
	- Régularisation des sommes distribuables	(3 795 528)	(13 485 636)	(4 190 279)	(16 117 645)
	VARIATION DE L'ACTIF NET	(837 621)	18 703 988	(32 367 849)	(81 109 208)
ACTIF NET	En début de période	242 608 766	223 067 157	255 435 006	304 176 365
	En fin de période	241 771 145	241 771 145	223 067 157	223 067 157
NOMBRE D' ACTIONS	En début de période	2 278 251	2 081 307	2 420 562	2 856 385
	En fin de période	2 233 204	2 233 204	2 081 307	2 081 307
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	106,489	107,176	105,527	106,489
	En fin de période	108,262	108,262	107,176	107,176
	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ	6,61%	6,50%	6,20%	5,69%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole (BNA) et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 17 décembre 1996.

La Société POS a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la Société POS est assurée par l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

La BNA a été désignée dépositaire des titres et fonds de Placement Obligataire SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la Société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995, dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2023 sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

NOTE N°3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

- **Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'État (BTA, BTZc, etc.) et de titres d'OPCVM.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenue à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'État, ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenue à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

- **Évaluation, en date d'arrêté, des placements :**

- **Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la Société POS arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2023, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres de la Société POS ne comporte pas, au 31 décembre 2023, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1^{er} janvier 2018.

- **Évaluation, en date d'arrêté, des autres placements**

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

- **Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

4.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 172 887 023 DT au 31 décembre 2023, contre 170 187 173 DT au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2023	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés :			64 720 829	-76 581	2 711 564	-	67 355 812	27,86%	27,78%
TN0003400330	AB 2008/20A	30 000	750 000	-	25 824	-	775 824	0,32%	0,32%
TN0003400355	AB 2009/15A	60 000	397 200	-	7 104	-	404 304	0,17%	0,17%
TN0003400405	AB 2010	30 000	398 777	-	9 432	-	408 209	0,17%	0,17%
TN0003400660	AB SUB 9.2% CAT B 2020-03	70 000	4 200 000	-	273 560	-	4 473 560	1,85%	1,85%
TN0003400686	AB SUB TMM+2.7% CAT A 2021-01	20 000	2 000 000	-	114 416	-	2 114 416	0,87%	0,87%
TN0003400694	AB SUB TMM+2.8% CAT B 2021-01	10 000	800 000	-	46 200	-	846 200	0,35%	0,35%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK 2023-2 5ANS CAT A	10 000	1 000 000	-	13 672	-	1 013 672	0,42%	0,42%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	1 800 000	-	86 440	-	1 886 440	0,78%	0,78%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 5ANS 10.9% CAT A	17 340	1 734 000	-	31 226	-	1 765 226	0,73%	0,73%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 7ANS 10.9% CAT B	30 000	3 000 000	-	55 032	-	3 055 032	1,26%	1,26%
TN0004700746	ATL 2017- 2 7A 7.95% CAT C	30 000	1 200 000	-	63 600	-	1 263 600	0,52%	0,52%
TN0004700712	ATL 2017 SUB 7A 7.9%	20 000	400 000	-	5 312	-	405 312	0,17%	0,17%
TN0004700704	ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	1 000 000	-	49 800	-	1 049 800	0,43%	0,43%
TN0004700811	ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	1 600 000	-	27 744	-	1 627 744	0,67%	0,67%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 5A 9.6%	15 000	1 200 000	-	89 136	-	1 289 136	0,53%	0,53%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 7ANS 10.30 %	20 000	2 000 000	-	34 224	-	2 034 224	0,84%	0,84%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 5A CAT A 10.5%	32 000	3 200 000	-	229 043	-	3 429 043	1,42%	1,41%
TN0006610554	ATT LEAS2020-1 SUB CA 10,25%	25 000	1 000 000	-	7 840	-	1 007 840	0,42%	0,42%
TN0001900836	BH 2009	25 895	196 802	-	41	-	196 843	0,08%	0,08%

TN0PID0RGAE6	BH SUB2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	30 000	3 000 000	-	44 160	-	3 044 160	1,26%	1,26%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB CAT D 9.2% 2022-1	30 000	3 000 000	-	127 896	-	3 127 896	1,29%	1,29%
TNG0JL1IIN67	BIAT SUB CAT D TMM+3% 2022-1	30 000	3 000 000	-	152 088	-	3 152 088	1,30%	1,30%
TN0003100674	BNA SUB 2009	50 000	331 000	-	10 520	-	341 520	0,14%	0,14%
TN0003100773	BNA SUB 2018-1 CAT B 8.5%	100 000	4 000 000	-	107 040	-	4 107 040	1,70%	1,69%
TN0001300607	BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	350 000	-	4 744	-	354 744	0,15%	0,15%
TN0001300623	BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	1 125 000	-	50 240	-	1 175 240	0,49%	0,48%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	15 000	1 300 503	-53 483	107 676	-	1 354 696	0,56%	0,56%
TN0004620134	BTK 2009	10 703	142 268	-	8 417	-	150 685	0,06%	0,06%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023 -1 10.55% 5 ANS	5 000	500 000	-	23 060	-	523 060	0,22%	0,22%
TN0007310360	HL2017-1 CAT B 7.85%	20 000	400 000	-	22 368	-	422 368	0,17%	0,17%
TN0007310410	HL2017-2 CAT B 7.85%	20 000	400 000	-	12 016	-	412 016	0,17%	0,17%
TN0007310444	HL2017-3 CAT B 8.25%	20 000	800 000	-	49 184	-	849 184	0,35%	0,35%
TN0007310543	HL2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	10 000	400 000	-	4 544	-	404 544	0,17%	0,17%
TN0006720130	MODERNLEASING SUB 2018-1	20 000	800 000	-	35 488	-	835 488	0,35%	0,34%
TNL6Z2LXMEP5	STB SUB 2021 CAT D 9.35%	50 000	5 000 000	-	343 280	-	5 343 280	2,21%	2,20%
TN0002600997	STB2008-16A/1	12 500	78 125	-	3 720	-	81 845	0,03%	0,03%
TN0002601003	STB2008-20A/1	40 000	1 000 000	-	48 928	-	1 048 928	0,43%	0,43%
TN0002601011	STB2008-25A/1	70 000	2 800 000	-	140 504	-	2 940 504	1,22%	1,21%
TN0002601045	STB2010/1 5.3%	75 000	996 750	-	32 820	-	1 029 570	0,43%	0,42%
TN0002101939	TL 2016 SUB CAT B 7ANS	18 700	374 000	-	19 642	-	393 642	0,16%	0,16%
TN0002101962	TL 2017-1 CAT B 7.8%	10 000	200 000	-	7 096	-	207 096	0,09%	0,09%
TN0002102101	TLF 2019-1 11.4% 5 ANS CAT A	6 000	146 404	-23 099	5 592	-	128 897	0,05%	0,05%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 10.55 % 5ANS	15 000	1 500 000	-	86 124	-	1 586 124	0,66%	0,65%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 10.70 % 5ANS	10 000	1 000 000	-	9 146	-	1 009 146	0,42%	0,42%
TN0003900248	UIB 2009 CAT C	100 000	3 000 000	-	64 480	-	3 064 480	1,27%	1,26%
TN0003900263	UIB2011-1	30 000	1 200 000	-	21 144	-	1 221 144	0,51%	0,50%
			92 364 400	1 601 865	3 464 697	-	97 430 962	40,30%	40,19%

II- Titres émis par l'État :

• Obligations			60 829 518	9 419	2 148 820	-	62 987 757	26,05%	25,98%
TN0008000838	• Emprunt National 2021 T1 CAT B	100 000	10 000 000	-	350 080	-	10 350 080	4,28%	4,27%
TN0008000895	• Emprunt National 2021 T2 CAT B	170 000	17 000 000	-	418 608	-	17 418 608	7,20%	7,18%
TN0008000903	• Emprunt National 2021 T2 CAT C	400	384 000	3 325	9 960	-	397 286	0,16%	0,16%
TNSQHXZ8T348	• Emprunt National 2021 T3 CAT B	45 000	4 500 000	-	46 440	-	4 546 440	1,88%	1,88%
TNLEGO8CKWX3	• Emprunt National 2022 T1 CAT A	46 273	445 518	6 094	25 728	-	477 339	0,20%	0,20%
TN0OU20VQYS5	• Emprunt National 2022 T1 CAT B	80 000	8 000 000	-	527 616	-	8 527 616	3,53%	3,52%
TNBLRFH96SL4	• Emprunt National 2022 T2 CAT B	55 000	5 500 000	-	224 796	-	5 724 796	2,37%	2,36%
TNRGVSC8DE36	• Emprunt National 2022 T3 CAT B	90 000	9 000 000	-	196 776	-	9 196 776	3,80%	3,79%
TNCGJF5TW027	• Emprunt National 2023 T1 CAT B TF	15 000	1 500 000	-	102 456	-	1 602 456	0,66%	0,66%
TN3C6DVEWM76	• Emprunt National 2023 T1 CAT B TV	15 000	1 500 000	-	101 304	-	1 601 304	0,66%	0,66%
TNCR2TMAK1K8	• Emprunt National 2023 T2 CAT B TF	15 000	1 500 000	-	72 936	-	1 572 936	0,65%	0,65%
TNN50G7PX8W5	• Emprunt National 2023 T2 CAT B TV	15 000	1 500 000	-	72 120	-	1 572 120	0,65%	0,65%
• BTA (*)			31 534 882	1 592 446	1 315 877	-	34 443 205	14,25%	14,21%
III- Titres des OPCVM :			6 939 014	-	-	1 161 235	8 100 250	3,35%	3,34%
TNT3NVORPU09	• FCP BNA CAPITALISATION	1 000	164 629	-	-	34 730	199 359	0,08%	0,08%
TNBICIOE13Y6	• FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	10 506	1 000 087	-	-	185 631	1 185 718	0,49%	0,49%
TN9LYNLKMSY6	• SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	664 279	2 016 414	0,83%	0,83%
TN0001800556	• SICAV TRÉSOR	30 424	3 051 527	-	-	166 206	3 217 734	1,33%	1,33%
TNINH18G9MJ0	• FCP PROGRÈS	91 000	1 370 635	-	-	110 390	1 481 025	0,61%	0,61%
Total en DT			164 024 243	1 525 284	6 176 261	1 161 235	172 887 023	71,51%	71,31%

(*) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 décembre 2023, à 33 127 328 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement cumulé de la décote (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur comptable (5) + (6)
BTA 6.7 - 04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	1 592 446	33 127 328	1 315 877	34 443 205
Total en DT		34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	1 592 446	33 127 328	1 315 877	34 443 205

4.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2023 sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	Titres OPCVM	Total
Prix d'acquisition				
+ En début de période (a)	123 762 923	31 534 882	6 939 014	162 236 819
+ Acquisitions	17 934 000	-	-	17 934 000
• Cessions	-	-	-	-
• Remboursements	(16 146 575)	-	-	(16 146 575)
= En fin de période (1)	125 550 348	31 534 882	6 939 014	164 024 244
Différences d'estimation				
+ En début de période (b)	(83 160)	1 372 216	808 499	2 097 555
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins-values potentielles	-	-	(808 499)	(808 499)
+ Plus-values potentielles en fin de période	-	-	1 161 235	1 161 235
- Moins-values potentielles en fin de période	-	-	-	-
+ Décotes rapportées à l'actif net	6 181	220 230	-	226 411
• Surcotes rapportées à l'actif net	(30 184)	-	-	(30 184)
+ Amortissement cumulé des surcotes sur titres cédés et/ou remboursés	40 000	-	-	40 000
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	-	-	-
= En fin de période (2)	(67 163)	1 592 446	1 161 235	2 686 518
Créances rattachées d'intérêts				
+ En début de période (c)	4 536 922	1 315 877	-	5 852 799
± Intérêts courus à l'achat	(5 049)	-	-	(5 049)
+ Revenus d'intérêts de la période	9 264 214	1 826 206	-	11 090 420
• Détachement de coupons d'intérêts de la période	(8 935 703)	(1 826 206)	-	(10 761 909)
= En fin de période (3)	4 860 384	1 315 877	-	6 176 261
Solde au 31 décembre 2023 [(1) + (2) + (3)]	130 343 569	34 443 205	8 100 249	172 887 023
Solde au 31 décembre 2022 [(a) + (b) + (c)]	128 216 685	34 222 975	7 747 513	170 187 173

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES

5.1. PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique totalise 2 928 904 DT au 31 décembre 2023, contre 15 781 548 DT au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2023	% actif net	% actif
I- Certificats de dépôt			2 928 904	22 992	2 951 896	1,22%	1,22%
<i>I.1. Titres à échéance supérieure à un an</i>			-	-	-	-	-
<i>I.2. Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>			2 928 904	22 992	2 951 896	1,22%	1,22%
TNAH4YD8MW68	• Certificats de dépôt BNA 07/03/24 - 100 J - 10,99%	6	2 928 904	22 992	2 951 896	1,22%	1,22%
<i>I.3. Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>			-	-	-	-	-
II- Billets de trésorerie			-	-	-	-	-
Total en DT			2 928 904	22 992	2 951 896	1,22%	1,22%

5.2. PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 66 323 822 DT au 31 décembre 2023, contre 37 405 656 DT au 31 décembre 2022, et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2023	% actif net	% actif
Placements à court terme :						
• BNA Plac. 300J 09-06-24 11,00%	3 195	3 195 000	107 072	3 302 072	1,37%	1,36%
• BNA Plac. 300J 14-06-24 11,00%	160	160 000	5 169	165 169	0,07%	0,07%
• BNA Plac. 300J 16-06-24 11,00%	411	411 000	13 080	424 080	0,18%	0,17%
• BNA Plac. 300J 17-06-24 11,00%	1 900	1 900 000	60 009	1 960 009	0,81%	0,81%
• BNA Plac. 300J 27-06-24 11,00%	1 600	1 600 000	46 676	1 646 676	0,68%	0,68%
• BNA Plac. 300J 01-07-24 11,00%	3 200	3 200 000	90 266	3 290 266	1,36%	1,36%
• BNA Plac. 300J 05-07-24 11,00%	1 300	1 300 000	35 417	1 335 417	0,55%	0,55%
• BNA Plac. 300J 06-07-24 11,00%	3 100	3 100 000	83 708	3 183 708	1,32%	1,31%
• BNA Plac. 300J 07-07-24 11,00%	2 000	2 000 000	53 523	2 053 523	0,85%	0,85%
• BNA Plac. 300J 15-07-24 11,00%	1 600	1 600 000	39 733	1 639 733	0,68%	0,68%

• BNA Plac. 300J 16-07-24 11,00%	2 300	2 300 000	56 561	2 356 561	0,97%	0,97%
• BNA Plac. 300J 17-07-24 11,00%	1 125	1 125 000	27 395	1 152 395	0,48%	0,48%
• BNA Plac. 300J 24-07-24 11,00%	180	180 000	4 079	184 079	0,08%	0,08%
• BNA Plac. 300J 06-08-24 11,00%	1 700	1 700 000	33 199	1 733 199	0,72%	0,71%
• BNA Plac. 300J 13-08-24 11,00%	1 900	1 900 000	33 898	1 933 898	0,80%	0,80%
• BNA Plac. 300J 16-08-24 11,00%	1 000	1 000 000	17 118	1 017 118	0,42%	0,42%
• BNA Plac. 300J 21-08-24 11,00%	2 600	2 600 000	41 372	2 641 372	1,09%	1,09%
• BNA Plac. 300J 24-08-24 11,00%	3 200	3 200 000	48 605	3 248 605	1,34%	1,34%
• BNA Plac. 300J 26-08-24 11,00%	1 200	1 200 000	17 632	1 217 632	0,50%	0,50%
• BNA Plac. 300J 30-08-24 10,99%	2 700	2 700 000	37 071	2 737 071	1,13%	1,13%
• BNA Plac. 300J 05-09-24 10,99%	1 300	1 300 000	15 970	1 315 970	0,54%	0,54%
• BNA Plac. 300J 07-09-24 10,99%	1 600	1 600 000	18 885	1 618 885	0,67%	0,67%
• BNA Plac. 300J 21-09-24 10,99%	2 300	2 300 000	19 391	2 319 391	0,96%	0,96%
• BNA Plac. 300J 05-10-24 10,99%	3 000	3 000 000	15 175	3 015 175	1,25%	1,24%
• BNA Plac. 300J 06-10-24 10,99%	2 000	2 000 000	9 635	2 009 635	0,83%	0,83%
• BNA Plac. 300J 12-10-24 10,99%	4 000	4 000 000	13 489	4 013 489	1,66%	1,66%
• BNA Plac. 300J 23-10-24 10,99%	100	100 000	72	100 072	0,04%	0,04%
• BNA Plac. 300J 23-10-24 10,99%	98	98 000	71	98 071	0,04%	0,04%
• BNA Plac. 300J 23-10-24 10,99%	14 600	14 600 000	10 550	14 610 550	6,04%	6,03%

Total en DT

65 369 000 954 822 66 323 822 27,43% 27,36%

5.3. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Avoirs en banque	59 538	131 461
Encaissements non encore comptabilisés	(11 030)	(120)
Sommes à régler :	-	-
• Sommes à régler	-	-
• Autres	-	-
Total en DT	48 508	131 341

5.4. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2023, le ratio susvisé s'élève à 27,38%, il a été calculé comme suit :

	Valeur au 31 décembre 2023	% actif
I- Liquidités :	66 372 330	27,38%
• <i>Placements à terme</i>	66 323 822	27,36%
• <i>Disponibilités</i>	48 508	0,02%
II- Quasi-liquidités :	-	-
• <i>Bons du Trésor à court terme</i>	-	-
• <i>Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an</i>	-	-
• <i>Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an</i>	-	-
Total Général (A) = (I + II)	66 372 330	
Total Actif (B)	242 440 503	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)		27,38%

NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la Société POS et figurant parmi les composantes des rubriques « Portefeuille-titres » et « Placements monétaires » totalisent au 31 décembre 2023 une valeur comptable de 175 838 919 DT, soit 72,12% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur	Portefeuille Titres (1)			Placements monétaires (2)	Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ÉTAT	62 987 757	34 443 205	-	-	97 430 962	40,19%
ATL	15 919 117	-	-	-	15 919 117	6,57%
STB	10 444 127	-	-	-	10 444 127	4,31%
AMEN BANK	10 036 185	-	-	-	10 036 185	4,14%
BNA	4 448 560	-	-	2 951 896	7 400 456	3,05%
BIAT	6 279 984	-	-	-	6 279 984	2,59%
UIB	4 285 624	-	-	-	4 285 624	1,77%
TUNISIE LEASING ET FACTORING	3 324 906	-	-	-	3 324 906	1,37%
BH	3 241 003	-	-	-	3 241 003	1,34%
SICAV TRÉSOR	-	-	3 217 734	-	3 217 734	1,33%
BTE	2 884 680	-	-	-	2 884 680	1,19%
HANNIBAL LEASE	2 088 112	-	-	-	2 088 112	0,86%

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	2 016 414	-	2 016 414	0,83%
ATB	1 886 440	-	-	-	1 886 440	0,78%
FCP PROGRÈS	-	-	1 481 025	-	1 481 025	0,61%
FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	-	-	1 185 718	-	1 185 718	0,49%
ATTIJARI LEASING	1 007 840	-	-	-	1 007 840	0,42%
MODERN LEASING	835 488	-	-	-	835 488	0,34%
CIL	523 060	-	-	-	523 060	0,22%
FCP BNA CAPITALISATION	-	-	199 359	-	199 359	0,08%
BTK	150 685	-	-	-	150 685	0,06%
Total général en DT	130 343 569	34 443 205	8 100 250	2 951 896	175 838 919	72,53%

NOTE 7 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Intérêts à recevoir :	29 862	38 228
• Intérêts échus et non encaissés sur obligations	27 697	35 735
• Intérêts courus sur dépôts en banque	2 165	2 493
Autres créances d'exploitation :	199 392	200 654
• Obligations échues et non encore remboursées	199 392	199 392
• Retenues à la source sur obligations à récupérer	-	1 262
Total en DT	229 254	238 882

NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Gestionnaire (BNA Capitaux)	362 194	363 489
Dépositaire (BNA)	108 658	109 046
Total en DT	470 852	472 535

NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dividendes à payer	77 836	61 159
Administrateurs - Jetons de présence	36 000	36 000
Commissaire aux Comptes	39 424	37 269
Conseil du Marché Financier (CMF)	20 796	20 476
Rachats	7 474	35 866
Contribution Sociale de Solidarité	400	400
Autres	16 576	13 738
Total en DT	198 506	204 908

NOTE 10 : CAPITAL

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital début de l'exercice :		
- Montant en nominal	208 130 700	285 638 500
- Nombre de titres	2 081 307	2 856 385
- Nombre d'actionnaires	3 794	4 171
Souscriptions réalisées :		
- Montant en nominal	251 557 500	230 085 600
- Nombre de titres	2 515 575	2 300 856
Rachats effectués :		
- Montant en nominal	(236 367 800)	(307 593 400)
- Nombre de titres	(2 363 678)	(3 075 934)
Capital fin de l'exercice :		
- Montant en nominal	223 320 400	208 130 700
- Nombre de titres	2 233 204	2 081 307
- Nombre d'actionnaires	2 732	3 794

Sommes non distribuables :	728 311	-502 057
• Résultat non distribuable de l'exercice :	548 964	441 696
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	588 964	-433 925
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(40 000)	875 625
- Frais de négociation de titres	-	4
• Régularisation des sommes non distribuables :	179 347	-943 753
- Aux émissions	3 553 508	2 758 333
- Aux rachats	(3 374 161)	(3 702 086)
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	2 695 315	3 197 372
Total en DT	226 744 026	210 826 015

NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat d'exploitation	15 849 958	15 179 077
Régularisation lors des souscriptions d'actions	8 513 922	6 262 196
Régularisation lors des rachats d'actions	(9 337 737)	(9 201 838)
Total en DT	15 026 143	12 239 435

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2023	01/01 au 31/12/2023	01/10 au 31/12/2022	01/01 au 31/12/2022
Revenus des obligations :	2 381 673	9 264 214	2 233 681	8 337 041
• ± Variation des intérêts courus	1 090 641	328 510	970 027	801 294
• + Coupons d'intérêts échus	1 291 032	8 935 704	1 263 654	7 535 747
Revenus des BTA :	460 313	1 826 206	460 313	2 651 500

• ± Variation des intérêts courus	460 313	-	460 313	(641 108)
• + Coupons d'intérêts échus	-	1 826 206	-	3 292 608
Revenus des titres d'OPCVM	-	170 770	-	228 728
Total en DT	2 841 986	11 261 190	2 693 994	11 217 269

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2023	01/01 au 31/12/2023	01/10 au 31/12/2022	01/01 au 31/12/2022
Revenus des certificats de dépôt :	22 992	241 444	382 187	1 015 652
• ± Variation des intérêts courus	22 992	(111 734)	(83 519)	(145 274)
• + Coupons d'intérêts échus	-	353 178	465 706	1 160 926
Intérêts des comptes de dépôt	3 452	14 344	2 874	13 373
Total en DT	26 444	255 788	385 061	1 029 025

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2023	01/01 au 31/12/2023	01/10 au 31/12/2022	01/01 au 31/12/2022
Revenus des placements en compte BNA :	1 499 390	6 676 586	1 100 256	5 482 200
• ± Variation des intérêts courus	256 775	618 167	(242 722)	(1 538 080)
• + Coupons d'intérêts échus	1 242 615	6 058 419	1 342 978	7 020 280
Total en DT	1 499 390	6 676 586	1 100 256	5 482 200

NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2023	01/01 au 31/12/2023	01/10 au 31/12/2022	01/01 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	362 193	1 495 145	363 488	1 636 171
Rémunération du dépositaire	108 659	448 544	109 047	490 852
Total en DT	470 852	1 943 689	472 535	2 127 023

NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2023	01/01 au 31/12/2023	01/10 au 31/12/2022	01/01 au 31/12/2022
Jetons de présence	9 074	36 000	9 074	36 000
Redevance CMF	60 873	251 285	61 091	274 987
Honoraires Commissaire aux Comptes	9 830	39 000	11 467	39 000
Rémunération Président du CA	1 527	6 108	1 527	6 108
Rémunération Directeur Général	2 804	11 216	2 804	11 216
TCL	11 035	45 372	10 530	44 207
Contribution Sociale de Solidarité	400	400	400	400
Diverses charges d'exploitation	2 376	10 536	2 372	10 476
Total en DT	97 919	399 917	99 265	422 394

NOTE 17 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

17.1. Nature des relations avec les parties liées

Les parties liées à la Société POS sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

BNA CAPITAUX	<p>En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.</p> <p>En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 2 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été porté à 0,50% hors TVA l'an à partir du 8 juillet 2020.</p>
BNA	<p>En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Conserver les titres et les fonds de la SICAV ;• Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;• Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. <p>En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.</p>

17.2. Flux de transactions avec les parties liées

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Opérations impactant les sommes distribuables :		
• Rémunération du gestionnaire	(1 495 145)	-
• Rémunération du dépositaire	-	(448 544)
Opérations impactant les sommes non distribuables	Néant	Néant

17.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées

L'en-cours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

Soldes en fin d'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Rémunération du gestionnaire à payer	(362 194)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(108 658)

SICAV TRESOR
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **164 573 778** dinars, un actif net de **164 341 564** dinars et un bénéfice de la période de **11 238 105** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 31 Décembre 2023, ne présentent

pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Tunis, le 31 Janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2023	31/12/2022
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	107 266 563	92 170 408
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		28 633 040	23 592 073
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		72 447 008	62 278 627
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		6 186 515	6 299 709
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	57 307 215	50 975 919
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		46 220 917	28 149 166
AC2-B	DISPONIBILITES		11 086 299	22 826 753
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		0	0
TOTAL ACTIF			164 573 778	143 146 327
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	124 686	132 684
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	107 528	30 602
TOTAL PASSIF			232 213	163 286
ACTIF NET			164 341 564	142 983 041
CP1	CAPITAL	CP1	153 405 136	135 288 792
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	10 936 429	7 694 249
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		304	852
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		11 121 677	8 144 048
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		- 185 552	- 450 651
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0
CP2-E	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0
ACTIF NET			164 341 564	142 983 041
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			164 573 778	143 146 327

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	DU 01/10/2023 AU 31/12/2023 Montants en Dinars	DU 01/01/2023 AU 31/12/2023 Montants en Dinars	DU 01/10/2022 AU 31/12/2022 Montants en Dinars	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022 Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 786 733	6 838 003	1 446 248	5 900 903
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		514 113	1 907 984	388 457	1 041 527
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 272 621	4 680 077	1 057 791	4 598 544
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0	249 943	0	260 832
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 613 211	5 585 582	1 118 381	3 203 374
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		0	0	0	0
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		319 490	1 814 563	677 935	1 969 239
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0	0	2 107	154 951
	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		1 293 721	3 771 020	438 339	1 079 184
REVENUS DES PLACEMENTS			3 399 945	12 423 585	2 564 629	9 104 277
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	- 359 682	- 1 051 304	- 193 163	- 748 791
REVENU NET DES PLACEMENTS			3 040 263	11 372 281	2 371 467	8 355 486
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	- 68 673	- 250 604	- 54 214	- 211 438
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 971 590	11 121 677	2 317 252	8 144 048
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		- 582 128	- 185 552	- 528 990	- 450 651
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			2 389 462	10 936 125	1 788 262	7 693 397
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		582 128	185 552	528 990	450 651
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		88 003	58 625	95 338	- 655 178
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		0	57 803	0	800 908
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE			3 059 593	11 238 105	2 412 590	8 289 778

DESIGNATION	DU	DU	DU	DU
	01/10/2023	01/01/2023	01/10/2022	01/01/2022
	AU	AU	AU	AU
	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	3 059 593	11 238 105	2 412 590	8 289 778
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	2 971 590	11 121 677	2 317 252	8 144 048
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	88 003	58 625	95 338	- 655 178
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	0	57 803	0	800 908
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0	0	0	0
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	- 8 956 731	0	- 6 923 146
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	- 7 561 357	19 077 150	- 9 206 426	1 927 011
SOUSCRIPTIONS	45 395 724	216 371 976	27 383 855	151 597 250
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	43 265 700	207 834 100	25 295 600	145 760 000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	- 541 087	- 2 658 930	837 831	- 839 289
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	85	3 993 685	165	3 455 353
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	2 671 026	7 203 121	1 250 259	3 221 186
RACHATS	- 52 957 081	- 197 294 826	- 36 590 281	- 149 670 240
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	- 50 328 900	- 189 601 200	-34 086 100	- 143 616 400
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	625 072	2 425 945	-724 713	792 830
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	- 99	- 2 730 899	- 219	- 3 174 832
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	- 3 253 154	- 7 388 672	- 1 779 249	- 3 671 838
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 4 501 765	21 358 524	- 6 793 836	3 293 643
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	168 843 329	142 983 041	149 776 878	139 689 398
AN4-B FIN DE PERIODE	164 341 564	164 341 564	142 983 041	142 983 041
AN5 NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	1 623 704	1 370 743	1 458 648	1 349 307
AN5-B FIN DE PERIODE	1 553 072	1 553 072	1 370 743	1 370 743
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	103,987	104,311	102,682	103,527
B- FIN DE PERIODE	105,817	105,817	104,311	104,311
AN6 TAUX DE RENDEMENT	1,76%	6,83%	1,59%	5,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV TRESOR

PERIODE DU 01/10/2023 AU 31.12.2023

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Tunisie Valeurs Asset Management (TVAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion financière de la SICAV TRESOR ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.12.2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

3-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2023, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle porté directement en capitaux

propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% de l'Actif Net
	AC1-A. Obligations de sociétés		27 502 957	28 633 040	17,42%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	10 000	250 000	258 607	0,16%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	50 000	664 500	680 204	0,41%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	10 000	1 000 000	1 013 620	0,62%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	10 000	1 000 000	1 013 674	0,62%
TN0003400348	AMEN BANK SUB.2009 A	30 000	198 600	200 814	0,12%
TN0003400355	AMEN BANK SUB.2009 B	30 000	198 600	202 149	0,12%
TN0000360049	ATB 2007/1 C C	20 000	400 000	418 723	0,25%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	31 000	1 115 727	1 169 313	0,71%
TN0003600582	ATB SUB 2009 L B1/TF	5 000	50 000	51 408	0,03%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2,05%	22 000	880 000	936 110	0,57%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	10 000	800 000	813 290	0,49%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	5 000	500 000	535 786	0,33%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 018 345	0,62%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	35 000	2 800 000	2 861 814	1,74%
TN0001900836	BH 2009 C/A	70 000	532 000	532 102	0,32%
TN0S9Z110G78	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CA TF	10 000	800 000	832 437	0,51%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	50 000	5 009 000	5 270 583	3,21%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	10 000	66 200	68 302	0,04%
TN0004620134	BTK 2009 CAT.C	50 000	664 520	703 853	0,43%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023/1 TF	30 000	3 000 000	3 171 311	1,93%
TN0002601011	STB 2008/1 CD	50 000	2 000 000	2 100 378	1,28%
TN0002601029	STB 2008/2	2 200	29 010	30 252	0,02%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	6 000	480 000	488 075	0,30%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	25 000	2 500 000	2 643 549	1,61%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	40 000	264 800	270 191	0,16%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	30 000	900 000	919 334	0,56%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 000	400 000	428 818	0,26%
	AC1-B. Emprunts d'Etat		71 000 000	72 447 008	44,08%
	AC1-B.1 Bons du Trésor Assimilables		0	0	0
	Bons du Trésor Assimilables		0	0	0
	AC1-B.2 EMPRUNT NATIONAL		71 000 000	72 447 008	44,08%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	80 000	8 000 000	8 280 828	5,04%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	180 000	18 000 000	18 437 444	11,22%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	30 000	3 000 000	3 133 348	1,91%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	100 000	10 000 000	10 086 795	6,14%
TN5QHYZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000	5 051 732	3,07%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	60 000	6 000 000	6 129 107	3,73%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	60 000	6 000 000	6 140 015	3,74%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	30 000	3 000 000	3 070 238	1,87%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	20 000	2 000 000	2 046 300	1,25%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	30 000	3 000 000	3 025 959	1,84%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	20 000	2 000 000	2 018 393	1,23%
TNBII1MJCEF3	EMPRUNT NATIONAL T4 2023 CB TF	50 000	5 000 000	5 026 849	3,06%
	AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)		6 050 917	6 186 515	3,76%
TN7PM93UZP50	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	3 845	560 882	622 790	0,38%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42 500	4 527 738	4 598 670	2,80%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	950	962 298	965 055	0,59%
	Total portefeuille titres		104 553 873	107 266 563	65,27%

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 786 733 Dinars** du 01.10.2023 au 31.12.2023, contre **1 446 248 Dinars** du 01.10.2022 au 31.12.2022 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Du 01.10.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Revenus des obligations de sociétés	514 113	1 907 984	388 457	1 041 527
Revenus des Emprunts d'Etat	1 272 621	4 680 077	1 057 791	4 598 544
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	0	249 943	0	260 832
TOTAL	1 786 733	6 838 003	1 446 248	5 900 903

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023, à **46 220 917 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Certificats de Dépôt, en Dépôt à Terme et en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% de l'Actif Net
	Certificats de dépôt			31 000 000	30 959 242	18,84%
TNKUPP86X1W1	CDP 20J-10/01/24	QNB	9,99	6 000 000	5 988 042	3,64%
TNJ8VM9WYU73	CDP 10J-02/01/24	BIAT	8,99	500 000	499 900	0,30%
TNKCNTWCW3G2	CDP 10J-03/01/24	BIAT	8,99	3 500 000	3 498 602	2,13%
TNEYQREH7NP2	CDP 10J-04/01/24	BIAT	8,99	1 000 000	999 401	0,61%
TN1XA8LHZ339	CDP 10J-07/01/24	BT	8,99	10 000 000	9 988 031	6,08%
TNKHAW6C9I26	CDP 10J-08/01/24	QNB	9,49	10 000 000	9 985 265	6,08%

AC2-A-2 Créances sur opérations de pensions livrées :

Désignation	Taux	Banque	Date de Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% de l'Actif Net
Créances sur opérations de pensions livrées				15 000 273	15 261 675	9,29%
Prise en pension 5104 BTA 8,00% 11/2025 15J-02/01/24	8,99	BTE	18/12/2023	5 000 747	5 018 231	3,05%
Prise en pension 10665 BTA 8,80% 09/2032 105J-15/01/24	9,65	BNA	02/10/2023	9 999 525	10 243 444	6,23%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023, à **11 086 299 Dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2023 au 31.12.2023 à **1 613 211 Dinars**, contre **1 118 381 Dinars** du 01.10.2022 au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Du 01.10.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Revenus des Certificats de dépôt	319 490	1 814 563	677 935	1 969 239
Revenus des Autres Placements (Dépôts à Terme)	0	0	2 107	154 951
Revenus des prises en pension	1 293 721	3 771 020	438 339	1 079 184
TOTAL	1 613 211	5 585 582	1 118 381	3 203 374

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.10.2023 au 31.12.2023 à **359 682 Dinars** contre **193 163 Dinars** du 01.10.2022 au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.10.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Du 01.10.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Rémunération du gestionnaire	157 747	443 356	77 265	299 516
Rémunération du dépositaire	44 187	164 592	38 633	149 758
Rémunération des distributeurs	157 747	443 356	77 265	299 516
Total	359 682	1 051 304	193 163	748 791

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2023 au 31.12.2023 à **68 673 Dinars**, contre **54 214 Dinars** du 01.10.2022 au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.10.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Du 01.10.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Redevance CMF	44 185	164 587	38 631	149 754
Impôts et Taxes	7 853	29 166	6 195	25 365
Rémunération CAC	10 754	39 408	6 487	24 807
Jetons de présence	5 848	17 392	2 902	6 000
Contribution sociale de solidarité	0	0	0	200
Publicité et Publications	0	0	0	4 144
Charges Diverses	33	52	0	1 168
Total	68 673	250 604	54 214	211 438

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2023 à **232 213 Dinars**, contre **163 286 Dinars** au 31.12.2022 et s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
PA1	Opérateurs créditeurs	124 686	132 684
PA2	Autres créditeurs divers	107 528	30 602
TOTAL		232 213	163 286

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2023 à **124 686 Dinars** contre **132 684 Dinars** au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2023	Montant au 31.12.2022
Gestionnaire	54 855	26 414
Dépositaire	15 280	38 637
Distributeurs	54 551	67 633
Total	124 686	132 684

PA2: Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2023 à **107 528 Dinars** contre **30 602 Dinars** au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2023	Montant au 31.12.2022
Etat, impôts et taxes	16 252	9 424
Redevance CMF	15 280	13 054
Provision pour charges à payer	0	3 821
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	61 131	0
Rémunération CAC	14 442	3 879
Jetons de présence	423	423
Dividendes à payer des exercices antérieurs	0	0
Total	107 528	30 602

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2023 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2023 (en nominal)

- Montant : 137 074 300 Dinars
- Nombre de titres : 1 370 743
- Nombre d'actionnaires : 2 062

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 207 834 100 Dinars
- Nombre de titres émis : 2 078 341

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : -189 601 200 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 1 896 012

Capital au 31.12.2023 : 153 405 136 Dinars

- Montant en nominal : 155 307 200 Dinars
- Sommes non distribuables(*) : -1 902 064 Dinars
- Nombres de titres : 1 553 072
- Nombre d'actionnaires : 2 091

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **-1 902 064 Dinars** au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-1 785 508
1- <u>Résultat non distribuable de la période</u>	116 428
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	58 625
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres.	57 803
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	-232 984
<input type="checkbox"/> Aux émissions	-2 658 930
<input type="checkbox"/> Aux rachats	2 425 945
Total sommes non distribuables	-1 902 064

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des somme distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2023 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	11 121 677
Régularisation du résultat distribuable de la période	- 185 552
Résultat distribuable de l'exercice clos	304
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	0
SOMMES DISTRIBUABLES	10 936 429

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action	31.12.2023	31.12.2022
Revenus des placements	7,999	6,642
Charges de gestion des placements	-0,677	-0,546
Revenus nets des placements	7,322	6,096
Autres charges d'exploitation	-0,161	-0,154
Résultat d'exploitation	7,161	5,941
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,119	-0,329
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	7,042	5,613
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,119	0,329
Variation des +/- values potentielles/titres	0,038	-0,478
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,037	0,584
RESULTAT NET DE LA PERIODE	7,236	6,048

5-2 Ratio de gestion des placements	31.12.2023	31.12.2022
Charges de gestion des placements/actif net moyen	- 0,638%	- 0,500%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	- 0,152%	- 0,141%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	6,639%	5,137%
Actif net moyen	164 717 688	149 757 769

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV TRESOR est confiée à « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.

La gestion administrative et comptable est déléguée à TUNISIE VALEURS et ceux à partir du 3 janvier 2022.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et la TUNISIE VALEURS (ayant remplacé BIAT CAPITAL à partir du 15 juillet 2021) perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.

5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.



Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
La Société United Gulf Financial Services - North Africa "UGFS-NA"

RAPPORT GENERAL

Messieurs,

1 - En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration réuni le 17 Février 2023, nous avons audité le bilan ci-joint du Fonds Commun de Placement à Risque "FCPR Tunisian Development Fund III", arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes comportant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un actif net de 52 946 850 DT et une valeur liquidative de 13 759,577 DT par part.

2 - Opinion

A notre avis, les états financiers en annexe, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du "FCPR Tunisian Development Fund III", arrêté au 31 Décembre 2022, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises Tunisien.

3 - Fondement de l'Opinion

Nous avons effectué nos travaux d'audit par application des normes professionnelles en vigueur. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont explicitement présentées dans la section "Responsabilités de l'Auditeur Lors de l'Audit des Etats Financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement à Risque "FCPR Tunisian Development Fund III", en application des règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques par application de ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserve.

4 - Paragraphe d'Observation

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les actions "BIOLEX" et "AGRILAND" de valeurs nominales s'élevant respectivement à 3 200 000 TND et 3 400 000 TND ont été évaluées à la clôture de l'exercice à 6 030 046 et 6 528 000 TND, dégageant ainsi des plus-values respectives de l'ordre de 2 830 046 TND et 3 128 000 TND. Ces plus-values ont été déterminées par référence à une offre de prix en cours de concrétisation.

- Les actions "METHANIA" de valeur nominale de 3 500 005 TND ont été évaluées à la clôture de l'exercice à 7 250 005 TND, dégageant ainsi une plus-value de l'ordre de 3 750 000 TND. Cette plus-value a été déterminée en se référant à une offre de prix non encore concrétisée.

En l'absence d'une situation financière audité actualisée des actions "METHANIA", nous avons retenu la valeur mathématique dégagee au titre de l'exercice 2022 sur la base d'états financiers provisoires arrêtée à 5 021 926 TND ; soit une plus-value de l'ordre de 1 521 921 TND.

Le "FCPR Tunisian Development Fund III" a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi au titre des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022. Les résultats du redressement fiscal notifiés le 27 décembre 2023 se détaillent comme suit :

- Soumission à la TVA, des revenus provenant des souscriptions aux obligations convertibles en actions "OCA", des comptes courants associés et des opérations "Moudharaba" et ce en application des dispositions des articles 5 et 7 du code de la TVA;

- Le résultat de la taxation notifié le 27 décembre 2023 a été arrêté à 141 348 TND en principal.

Les pénalités de retard s'élevant à 120 006 TND peuvent être régies par l'article 58 de la loi n°13/2023 portant promulgation de la loi des finances 2024.

Toutefois, le "FCPR TDF III" conteste le résultat de cette taxation, du fait que l'activité est hors champ d'application de la Taxe sur la valeur Ajoutée et n'a procédé en conséquence au provisionnement du montant redressé.

En attendant le dénouement de l'affaire, nous ne pouvons pas nous exprimer sur le risque potentiel encouru par le "FCPR TDF III".

5 - Rapport de Gestion

La responsabilité d'élaboration du rapport de gestion incombe à la Société **United Gulf Financial Services - North Africa "UGFS-NA"** en sa qualité de gestionnaire du Fonds Commun de Placement à Risque "FCPR Tunisian Development Fund III".

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons de ce fait, aucune forme d'assurance que ce soit sur son contenu.

Notre responsabilité consiste, en vertu des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placement à Risque "FCPR Tunisian Development Fund III" au niveau du rapport de gestion et leur concordance avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux résident en la lecture du rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre ce dernier et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à l'issue des travaux effectués, nous persuadons l'existence d'anomalies significatives dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Les informations contenues dans le rapport de gestion n'appellent pas de notre part, de remarques particulières.

6 - Responsabilités du Gestionnaire Lors de l'Elaboration Des Etats Financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que du contrôle interne jugé élément important pour la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'incombe la tâche de détermination de la capacité du fonds commun de placement à risque "FCPR Tunisian Development Fund III" à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque "FCPR Tunisian Development Fund III" ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne lui est offerte.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque "FCPR Tunisian Development Fund III".

7 - Responsabilités de l'Auditeur Pour l'Audit des Etats Financiers

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, de fraudes ou d'erreurs et de produire un rapport d'audit comportant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles ne sont considérées comme significatives que lorsqu'il est probable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques à prendre par les utilisateurs des états financiers en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de notre mission d'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse a ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de semer un doute important sur la capacité de la société de poursuivre son exploitation.

Si nous concluons l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas suffisantes, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de rédaction de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations produites dans les notes annexes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

8 - Rapport Relatif Aux Obligations Légales ou Règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur notamment l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

8.1 - Efficacité du Système de Contrôle Interne

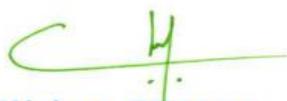
En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque "FCPR Tunisian Development Fund III".

Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que le suivi périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes susceptibles d'impacter le système de contrôle interne.

Tunis, le 05 Janvier 2024

Hichem CHEKIR ✍



Hichem CHEKIR
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes Inscrit
Au Tableau de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Portefeuille - Titres	6.1	47 846 010	50 390 005
Actions, Valeurs Assimilées et Droits Rattachés		39 397 010	42 691 005
Titres OPCVM		0	0
Obligations et Valeurs Assimilées		6 379 000	6 379 000
Autres Valeurs du Portefeuille		2 070 000	1 320 000
Placements Monétaires et Disponibilités	6.2	2 911 063	4 117 420
Placements Monétaires		1 790 177	3 032 546
Disponibilités		1 120 886	1 084 874
Créances d'Exploitation	6.3	2 783 382	1 819 607
Autres Actifs		0	0
TOTAL ACTIF		53 540 455	56 327 032
PASSIF			
Opérateurs Crédeurs		506 401	378 090
Autres Crédeurs Divers		87 204	64 011
TOTAL PASSIF	6.4	593 605	442 101
ACTIF NET			
Capital	6.5	52 439 605	55 733 600
Sommes distribuables		507 245	151 331
Résultat Reporté		151 331	0
Sommes Distribuables de l'exercice en cours		355 914	151 331
ACTIF NET		52 946 850	55 884 931
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		53 540 455	56 327 032

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Revenus du Portefeuille - Titres		1 436 864	931 093
Dividendes		0	139 140
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilés		1 436 864	791 953
Revenus des Placements Monétaires		132 522	459 638
Revenus des Placements Monétaires	6.6	132 522	459 638
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 569 386	1 390 731
Charges de Gestion des Placements	6.7	(1 168 222)	(1 162 615)
REVENU NET DES PLACEMENTS		401 164	228 116
Autres Charges	6.8	(45 250)	(76 785)
RESULTAT D'EXPLOITATION		355 914	151 331
Régularisation du Résultat d'Exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		355 914	151 331
Régularisation du Résultat d'Exploitation		0	0
Variation des Plus (ou Moins) Values Potentielles Sur Titres		(3 293 995)	6 241 000
Plus ou Moins Values Réalisées Sur Cessions de Titres		0	0
Frais de Négociation		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 938 081	6 392 331

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(2 938 081)	6 392 331
Résultat d'Exploitation	355 914	151 331
Variation des Plus (ou Moins) Values Potentielles Sur Titres	(3 293 995)	6 241 000
Plus (ou moins) Values Réalisées Sur Cession de Titres	0	0
Frais de Négociation de Titres	0	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	(115 075)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
Souscriptions		
- Capital	0	0
- Régularisation des Sommes Non Distribuables	0	0
- Régularisation des Sommes Distribuables	0	0
Rachats		
- Capital	0	0
- Régularisation des Sommes Non Distribuables	0	0
- Régularisation des Sommes Distribuables	0	0
- Droits de Sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 938 081)	6 277 256
ACTIF NET		
En Début de Période	55 884 931	49 607 675
En Fin de Période	52 946 850	55 884 931
NOMBRE DE PARTS		
En Début de Période	3 848	3 848
En Fin de Période	3 848	3 848
VALEUR LIQUIDATIVE	13 759,576	14 523,111
TAUX DE RENDEMENT	(5,05)%	12,89%

1 - PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Development Fund III -"TDF III" est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Il a été constitué le 30 mai 2016 et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier n° 05/2016 en date du 11 février 2016.

- Le fonds est créé pour une durée de 10 ans à compter de sa date de constitution. Cette durée peut être prorogée deux fois (02) pour une période d'une année, sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord des porteurs de parts représentant 75% des parts émises de "TDF III" et l'accord du Dépositaire.
- La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Ses attributions consistent essentiellement à :
 - l'analyse des opportunités d'investissement ;
 - décider des investissements proposés ;
 - assurer le suivi des participations du fonds et s'assurer de la bonne exécution des décisions prises conformément à la stratégie arrêtée par le comité consultatif ;
 - notifier toute proposition au Gestionnaire concernant la politique d'investissement du fonds.
- Le capital initial souscrit du fonds au 31 décembre 2016 est de 7 700 000 DT divisé en 770 parts de 10 000 dinars chacune.
- Al Baraka Bank est désigné Dépositaire des actifs de ce fonds en vertu d'une convention de dépôt conclue avec le Gestionnaire United Gulf Financial Services-North Africa,"UGFS-NA" agissant pour le compte de "TDF III".

2 - ORIENTATION DE GESTION

"Tunisian Development Fund III" est un fonds commun de placement en valeurs mobilières qui a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts, en vue de sa rétrocession, aux renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises qui réalisent des projets prévus par l'article 21 de la loi n°88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

- Le fonds "TDF III" investira à hauteur de 75% au moins de ses actifs dans des sociétés implantées dans des zones de développement.
- Le fonds "TDF III" n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public. Il veillera par ailleurs, au respect des dispositions réglementaires relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Il n'investira pas également dans des secteurs d'activité qui ne sont pas conformes avec les règles et principes de la Charia Islamique.

3 - REGIME FISCAL DU FONDS

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale, ainsi "Tunisian Development Fund III" n'est pas doté de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values dégagés des actions investies par le fonds sont soumis à la réglementation fiscale en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor subissent une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt au taux de 20% de leur montant brut.

4 - REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1 - Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur placements en bons de trésor assimilables et sur placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus. Ils sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

5.2 - Evaluation des placements et actions en valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement aux capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Les actions non admises à la cote de la "BVMT" sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés ou leurs valeurs mathématiques.

Les actions non admises à la cote de la "BVMT" et qui sont négociées dans les mêmes conditions que celles admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

5.3 - Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé hors frais constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote-part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1 - Portefeuille - Titre

Le portefeuille titres totalise au 31 décembre 2022, 47 846 010 DT ventilé comme suit :

Libellés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur Au 31/12/2022	Plus ou Moins Value Latente Au 31/12/2022	Méthode d'Evaluation	Ratio Emetteur (% Actif)
Actions Non Côtées	1 659 918	25 921 005	39 397 010	13 476 005		66,51%
Actions BIOLEX	32 000	3 200 000	6 030 046	2 830 046	Offre de prix ⁽¹⁾	8,21%
Actions TAOOC - SA -	45 000	450 000	538 959	88 959	Valeur Mathématique	1,15%
Actions METHANIA INDUSTRIES	207 143	3 500 005	7 250 005	3 750 000	Offre de prix ⁽²⁾	8,98%
Actions BVM	320 000	3 200 000	3 200 000	0	Coût d'Acquisition	8,21%
Actions CARRELAGES CHOISIS GABES	19 000	190 000	209 000	19 000	Transaction Récente ⁽³⁾	0,49%
Actions AGRILAND	340 000	3 400 000	6 528 000	3 128 000	Offre de prix ⁽¹⁾	8,73%
Actions Société SIMPA - SARL -	26 660	2 666 000	2 666 000	0	Coût d'Acquisition	6,84%
Actions Société SOMIPEN	250 000	5 000 000	6 750 000	1 750 000	Coût d'Acquisition	12,83%
Actions CARMEUSE TUNISIE - SA -	420 000	4 200 000	5 880 000	1 680 000	Transaction Récente ⁽⁴⁾	10,78%
Actions Société KYTO - PROD	115	115 000	345 000	230 000	Transaction Récente ⁽⁵⁾	0,29%
Autres Valeurs du Portefeuille	517 840	6 379 000	6 379 000	0		16,36%
OCA BVM	80 000	800 000	800 000	0	Coût d'acquisition	2,05%
OCA METHANIA INDUSTRIES	50 000	500 000	500 000	0	Coût d'acquisition	1,28%
OCA TAOOC - SA -	30 000	300 000	300 000	0	Coût d'acquisition	0,77%
OCA CARRELAGES CHOISIS DE GABES	156 000	1 560 000	1 560 000	0	Coût d'acquisition	4%
OCA SMPA - SARL -	13 340	1 334 000	1 334 000	0	Coût d'acquisition	3,42%
OCA CARMEUSE TUNISIE - SA -	150 000	1 500 000	1 500 000	0	Coût d'acquisition	3,85%
OCA Société KYTO - PROD	38 500	385 000	385 000	0	Coût d'acquisition	0,99%
CCA	3	2 070 000	2 070 000	0		5,30%
CCA BIOLEX	1	500 000	500 000	0	Coût d'acquisition	1,28%
CCA AGRILAND	1	750 000	750 000	0	Coût d'acquisition	1,92%
CCA METHANIA INDUSTRIES	1	820 000	820 000	0	Coût d'acquisition	2,10%
Total		34 370 005	47 846 010	13 476 005		88,17%

(1) : P'évaluation des Actions "BIOLEX " et "AGRILAND " a été effectuée sur la base d'une offre de prix non encore concrétisée en 2023 ;

(2) : P'évaluation des Actions "METHANIA" a été effectuée sur la base d'une offre de prix non encore concrétisée en 2023 ;

(3) : P'évaluation des Actions "CARRELAGES CHOISIS GABES" a été effectuée au prix de l'opération de vente de ces actions réalisée en 2021 ;

(4) : P'évaluation des Actions "CARMEUSE TUNISIE" a été effectuée au prix de l'opération de vente de ces actions réalisée en 2021,

(5) : P'évaluation des Actions "KYTO - PROD" a été effectuée au prix de l'opération de vente de ces actions réalisée en 2021.

6.1.1 - Mouvements Sur Portefeuille - Titre

Les mouvements opérés sur portefeuille - titres au titre de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Libellés	Nombre de Titres	Coût de Revient Au 31/12/2021	Coût d'Acquisition	Coût de Cession / Rachat	Plus ou Moins Value Réalisées Au 31/12/2022
Actions Non Côtées	80 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0
Actions MIXAL ⁽¹⁾	80 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0
Autres Valeurs du Portefeuille	40 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
OCA MIXAL	40 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
Total	120 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0

1) : Notons à ce niveau, que les actions "MIXAL" ont été échangées en partie, par les actions "BVM" pour leurs valeurs d'acquisition, soit 1 000 000 DT, le restant dû soit ; 1 000 000 DT est matérialisé par un ordre de virement non encaissé jusqu'à la date d'établissement de ce rapport.

6.2 - Placements Monétaires et Disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités totalisent au 31 décembre 2022, 2 911 063 DT, ainsi ventilés :

Libellés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur Au 31/12/2022	(%) Actif Net
Compte de Dépôt	15 600	1 783 465	1 790 177	3,37%
Compte Saving	1	23 465	23 465	0,04%
Contrat Moudharba "Best Lease" 14/03/2022	1 000	300 000	300 272	0,57%
Titre Participatif "Best Lease" 03/07/2017	14 000	1 400 000	1 405 600	2,65%
Titre Participatif "Zitouna" 30/06/2017	600	60 000	60 840	0,11%
Disponibilités			1 120 886	2,12%
Banque		-	45 086	0,09%
Somme à l'Encaissement		-	1 075 800	2,03%
Total		1 783 465	2 911 063	5,49%

6.3 - Créances d'Exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 783 382 DT détaillées comme suit :

Libellés	Montant
- Rémunérations à Recevoir "OCA"	2 753 242
- Dividendes à Recevoir "AGRILAND" (2020)	139 140
- Avance sur Carrelages Choisis de Gabes "CCG"	(109 000)
Total	2 783 382

6.3.1 - Rémunérations des "OCA"

La rémunération des OCA courant la période 2018 à 2022 se présente comme suit :

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022	Avance sur Rémunération	Total Montant
- OCA TAOOC - SA -	0	8 000	8 400	17 655	16 084	(34 054)	16 085
- CCA BIOLEX 250	3 527	28 591	0	0	0	(7 092)	25 026
- CCA BIOLEX 500	0	14 296	34 875	43 026	0	(24 696)	67 501
- OCA BVM	298 828	322 403	0	439 681	0	0	1 060 912
- CCA METHANIA	0	114 658	0	130 790	0	(114 658)	130 790
- CCA METHANIA INDUSTRIES	0	84 449	0	121 346	0	0	205 795
- CCA AGRILAND	0	0	0	0	115 186	0	115 186
- OCA MIXAL	0	212 560	0	0	0	(112 000)	100 560
- OCA SMPA - SARL -	0	0	14 891	37 679	0	0	52 570
- OCA CARMEUSE TUNISIE - SA	0	0	0	404 408	674 409	(300 000)	778 817
- OCA CARRELAGES CHOISIS DE GABES	0	0	0	200 000	0	0	200 000
Total	302 355	784 957	58 166	1 394 585	805 679	(592 500)	2 753 242

6.4 - Opérateurs Créditeurs

Le solde des opérateurs créditeurs s'élève au 31 décembre 2022 à 506 401 DT, détaillé comme suit :

Libellés	Montant
- Frais Administratifs 4 ^{ème} Trimestre 2022	317 443
- Frais du Gestionnaire 4 ^{ème} Trimestre 2022	105 814
- Frais du Dépositaire 4 ^{ème} Trimestre 2022	83 144
Total	506 401

6.4.1 - Autres Créditeurs Divers

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2022 à 87 204 DT ventilés comme suit :

Libellés	Montant
- Provision Honoraires de Commissariat aux Comptes	18 500
- Frais Comité Charaïque	18 780
- Jetons de Présence du Comité d'Investissement	35 000
- Jetons de Présence du Comité Consultatif	5 000
- Retenues à la Source	9 924
Total	87 204

6.5 - Capital

Le capital souscrit au terme de l'exercice 2022 s'élève à 38 963 600 DT ventilé comme suit :

Libellés	Parts Souscrites	% En Capital	Montant Souscrit (*)	Prime d'Emission	Montant du Capital
- AI BARAKA BANK	970	25,16%	9 700 000	102 000	9 802 000
- BEST LEASE	662	17,19%	6 620 000	78 400	6 698 400
- ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	596	15,40%	5 960 000	39 200	5 999 200
- ASSURANCE MAGHREBIA	199	5,16%	1 990 000	19 800	2 009 800
- ASSURANCE MAGHREBIA - VIE	179	4,64%	1 790 000	15 800	1 805 800
- ZITOUNA	100	2,57%	1 000 000	0	1 000 000
- STB BANK	196	5,13%	1 960 000	39 200	1 999 200
- UGFS - NA	15	0,39%	150 000	3 000	153 000
- CAISSE DE DEPÔT & de CONSIGNATION "CDC"	734	19,21%	7 340 000	146 800	7 486 800
- EI AMANA TAKAFUL	148	3,87%	1 480 000	29 600	1 509 600
- CTAMA	49	1,28%	490 000	9 800	499 800
Total	3 848	100%	38 480 000	483 600	38 963 600

(*) : Montant souscrit en valeur nominale.

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2021

Montant	55 733 600
Nombre de parts émises	3 848
Nombre de copropriétaires	11

Souscriptions Réalisées

Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 293 995)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	
Régularisation des sommes non distribuables	0
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0

Capital au 31/12/2022

Montant	52 439 605
Nombre de parts	3 848
Nombre de copropriétaires	11

6.6 - Revenus des Placements Monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 décembre 2022 à 132 522 DT, ventilés comme suit :

Libellés	Montant
- Revenu compte SAVING 2022	3 938
- Revenu Contrat "MOUDHARABA"	48 932
- Revenu Potentiel Contrat "MOUDHARABA"	(2 588)
- Revenu Titres Participatifs "ZITOUNA" 2017	840
- Revenu Potentiel Titres Participatifs "BEST LEASE" 2017	5 600
- Profit Sur Cession / Titres Participatifs "BEST LEASE"	72 800
- Profit Sur Cession / Titres Participatifs "ZITOUNA"	3 000
Total	132 522

6.7 - Charges de Gestion des Placements

Les charges de gestion des placements totalisent au 31 décembre 2022, 1 168 222 DT déterminées par référence aux dispositions du règlement intérieur et détaillées comme suit :

Libellés	Montant Au 31/12/2022	Montant Au 31/12/2021
- Frais du Gestionnaire (Administratifs)	828 381	821 686
- Frais du Gestionnaire (Gestion)	276 127	273 897
- Frais du Dépositaire	63 714	67 032
Total	1 168 222	1 162 615

6.8 - Autres Charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à 45 250 DT, présentant ainsi une variation négative de 31 535 DT par rapport au solde de l'exercice précédent ainsi détaillé :

Libellés	Montant Au 31/12/2022	Montant Au 31/12/2021
- Honoraires Commissaire Aux Comptes	8 500	14 011
- Commissions / transactions - "Titres Part Best Lease"	0	8 854
- Commissions / transactions Boursières - "Titres Part Zitouna"	0	7 747
- Commissions / transactions Boursières - "Titres Mixal"	0	9 461
- Jetons de Présence du Comité d'Investissement	25 000	25 000
- Jetons de Présence du Comité Consultatif	5 000	5 000
- Jetons de Présence du Comité Charaïque	6 260	6 260
- Agios Bancaires	400	422
- Impôts et Taxes	90	30
Total	45 250	76 785

6.9 - Données par Parts et Ratios Pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	407,845	361,416
Charges de gestion des placements	(303,592)	(302,135)
Revenus net des placements	104,253	59,281
Autres charges	(11,759)	(19,954)
Résultat d'exploitation (1)	92,494	39,327
Régularisation du Résultat d'Exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	92,494	39,327
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(856,028)	1 621,881
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(856,028)	1 621,881
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	(763,534)	1 661,208
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,000	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,000	0,000
Valeur Liquidative	13 759,577	14 523,111

6.10 - Transactions avec les Parties liées

6.9.1 - Le règlement intérieur définissant la relation entre la société "UGFS-NA" et le "FCPR" "Tunisian Development Fund III" prévoit au niveau de l'article 15.1, le paiement de :

- Une commission de gestion au taux de 1,5 % HT l'an, calculée sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée trimestriellement. Elle est de l'ordre de 1 104 508 DT au titre de l'exercice 2022.

- Une commission de gestion de 2,5 % HT l'an, calculée sur la base des montants souscrits libérés et investis. Cette commission est acquittée trimestriellement.

6.9.2 - Le règlement intérieur définissant la relation entre Al Baraka Bank et le FCPR "Tunisian Development Fund III" prévoit au niveau de l'article 15.2, le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT de l'actif net arrêté à la fin de l'exercice, avec un minimum de 20 000 DT HT par an, payable d'avance au début de chaque exercice.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2022 s'élève à 63 714 DT toutes taxes.